

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Tissières Isabel

Signatures des cosignataires

Cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe PS / Tissières Isabel

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Nombre de places en crèche et en nurserie

Texte de l'intervention

L'augmentation de la population de notre commune a été considérable ces dernières années. En conséquence, les besoins d'accueil des enfants en crèche et en UAPE ont évolué de manière significative. Bien que les structures jeunesse se soient développées pour accueillir un nombre plus élevé d'enfants en UAPE ces deux dernières années, les besoins d'accueil pour tout-petits (crèche et nurserie) n'ont que très peu augmenté obligeant les parents à trouver d'autres solutions telles que l'accueil chez une maman de jour ou le placement en crèche extra-communale moyennant frais supplémentaires.

Ainsi, nous souhaiterions savoir :

- Quelles sont les règles d'attribution des places en crèche ?
- Combien d'enfants en moyenne par année, sont placés sur liste d'attente ?
- Combien de ces enfants obtiennent finalement une place en crèche (donc avant l'UAPE) ?
- Comment ces listes d'attentes ont évolué ces 10 dernières années ?
- Pourrait-on déterminer quels sont les besoins supplémentaires de places d'accueil en nurserie et en crèche actuellement et faire une projection sur les 5 prochaines années selon la tendance démographique ?

Conclusion

Afin que Collombey-Muraz reste une commune attrayante pour de nouveaux habitants ou de nouvelles entreprises, il faut que les infrastructures d'accueil pour enfants soient adaptées aux besoins. Nous demandons au Conseil Municipal et selon l'article 34 du règlement, d'apporter une réponse aux questions ci-dessus et d'effectuer ainsi une évaluation quantitative des besoins actuels et à venir.

Collombey-Muraz, le 22 mars 2021

1^{er} signataire :

